

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame la Première adjointe en date du dix-sept septembre deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; SANDRINE BELHACHE-DIET ; Catherine DESMARAIS ; Patricia HAUCHARD ; Lyes DAIBECHE, Stéphanie DELBOS ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Claire ROY ; Mickaël VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; Virginie BOTTAIS ; Stéphanie HOTKA ;

Absents excusés :

- Philippe GUERIN ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU
- Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Liliane MAUGER
- Arnaud TERRIER ayant donné pouvoir à Catherine DESMARAIS
- Mickaël VIGREUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOSSE
- David PERRAULT ayant donné pouvoir à Guillaume SERIS
- David LABORDE ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS

Secrétaires de séance : Virginie BOTTAIS & Patricia HAUCHARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23. – Pouvoirs : 6. – Voix délibératives : 29

2026-82

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE INSTALLATION MUNICIPALE A
L'ASSOCIATION AU PAYS DES LUTINS**

Vu l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition des installations municipales en faveur des associations locales

Considérant que la ville souhaite soutenir l'association « AU PAYS DES LUTINS » en mettant à disposition une salle adaptée pouvant accueillir ses membres, deux fois par semaine le mardi et vendredi de 9 h à 12h sauf pendant les vacances scolaires.

Considérant que le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame l'Adjointe au Maire Sandrine BELHACHE-DIET ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

-DIT que la ville souhaite soutenir l'association « AU PAYS DES LUTINS » en mettant à disposition une salle adaptée pouvant accueillir ses membres, deux fois par semaine.

-AUTORISE l'usage de la salle petite Enfance de l'Accueil de Loisirs par l'association « AU PAYS DES LUTINS » selon la convention établie et signée des deux parties. Les deux matinées sont le mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures en dehors des vacances scolaires

-PRECISE que cet usage prendra effet à compter du vote de la présente délibération.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Virginie BOTTAIS

Patricia HAUCHARD



Monsieur le Maire,



Alain QUIBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260923-2026-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026